

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



**Repérez l'endroit
Prenez une photo**



**Nettoyez et désinfectez
vos chaussures et
vos vêtements
Lavez votre chien**



**Evitez tout contact avec
des porcs ou des sangliers
d'élevage pendant 48 h**



**CONTACTEZ LE RESEAU
SAGIR**





**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Delphine



Le Préfet

Charleville-Mézières, le 28 mars 2025

Mesdames et Messieurs les Maires,

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse affectant uniquement les porcs et les sangliers et chez lesquels elle provoque une forte mortalité.

Il n'existe à ce jour ni vaccin ni traitement. La PPA n'est pas contagieuse à l'homme. La maladie peut se propager aux porcs par contact direct entre un sanglier infecté et un porc, ou de manière indirecte par la consommation de restes alimentaires à base de viande contaminée ou un contact avec du matériel souillé.

Il est essentiel de rappeler, à cet égard, qu'il est strictement interdit de nourrir les porcs ou les sangliers détenus avec des déchets de cuisine afin d'éviter une potentielle contamination par l'alimentation.

La PPA est présente dans la moitié des pays de l'Union européenne. La France est à ce jour indemne.

Maintenir notre pays indemne de cette maladie est primordial : l'apparition du virus en France entraînerait la fermeture totale ou partielle des marchés à l'export pour les porcs ou les produits porcins français. Le préjudice pour la filière porcine est évalué à plusieurs centaines de millions d'euros.

Dans ce contexte, vous trouverez ci-joint une fiche décrivant la conduite à tenir en cas de découverte d'un cadavre de sanglier. Cette action est importante car elle permettra de détecter précocement les premiers sangliers infectés en France et donc permettra à la DDETSP des Ardennes de prendre rapidement les mesures de gestion. Je vous remercie d'en assurer une large diffusion.

Par ailleurs, votre mobilisation est également nécessaire au titre :

- du suivi de la détention de sangliers qui sont également susceptibles de propager la maladie. Afin d'accompagner au mieux vos administrés dans leur démarche administrative de déclaration ou de demande d'autorisation de détention, je vous invite à les engager à se manifester auprès de la direction départementale des territoires par courriel à l'adresse suivante : ddt-sear@ardennes.gouv.fr ;
- de l'enlèvement de sacs poubelles laissés dans les espaces publics hors conteneur étanche/fermé et qui pourraient contenir des déchets alimentaires accessible aux sangliers ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @ : prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État :

www.ardennes.gouv.fr

- de la gestion des cadavres des animaux détruits par les lieutenants de l'ovétoerie qui doivent être traités par une entreprise d'équarrissage agréée, sous la responsabilité administrative de la commune où a lieu l'opération de destruction. Afin d'appuyer les l'ovetiers dans leur mission de destruction des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts, je vous demande de veiller à cette prise en charge effective, par vos services, des animaux abattus dans le respect des règles sanitaires.

Parmi les mesures qui permettent d'anticiper les conséquences de la maladie, la connaissance des élevages et des détenteurs de suidés est un facteur essentiel, ainsi que le respect de mesures sanitaires simples permettent de prévenir l'apparition de la maladie :

- empêcher les contacts entre les porcs et les sangliers ;
- ne pas distribuer de restes de repas.

Le risque de contamination par la distribution de restes de repas ou de sandwiches contenant des produits carnés susceptibles de venir d'une zone contaminée de PPA est avéré. Cela est à l'origine de plusieurs foyers ces dernières années survenus en Suède, en Allemagne et en Italie. Il est important que les usagers de la nature puissent être informés du risque lié à un mauvais comportement. Ils doivent être incités à ne pas abandonner de nourriture dans les espaces naturels et publics.

Le ministère en charge de l'agriculture relaie chaque année ces informations sur les médias nationaux. Toutefois, une information au plus près des territoires permettrait de toucher un plus large public.

Aussi, je vous serais reconnaissant de relayer, par affichage en mairie par exemple, cette campagne de sensibilisation à l'aide des supports ci-joints :

- PPA - Communication détenteurs - Porcins (obligation de déclaration de détention dès le premier porc détenu (affiche jointe au présent courriel)) ;
 - PPA - affiche - vigilance
 - PPA - randonneurs
- } disponibles en 12 langues sur le site du Ministère de l'Agriculture en consultant le lien ci-dessous :
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>

Le service santé, protection animale, abattoirs et environnement de la DDETSPP des Ardennes (tél.: 03. 10. 07. 34. 00 - mél. : ddetspp-spaae@ardennes.gouv.fr) se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous remercie pour votre appui et votre soutien dans ces actions de prévention de la peste porcine africaine. Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation et mes services, en particulier la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et la direction départementale des territoires, restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,



Alain BUCQUET

Mesdames et Messieurs les Maires
du département des Ardennes

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, **sans danger pour l'Homme** mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés**.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

Pour suivre l'évolution sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : **www.plateforme-esa.fr**

Régions	Dpt	Organisme	Adresse	Contact	Email
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	01	EdE 01 Chambre d'Agriculture de l'Ain	4 Avenue du Champ de Foire 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 25 09 50	ipg01@ain.chambagri.fr
	03	EdE 03 Chambre d'Agriculture de l'Allier	60 cours Jean Jaurès - BP 1727 03017 MOULINS Cedex	04 70 48 42 17	ipg03@allier.chambagri.fr
	07	Inter EdE 07-26-38-42-69 Chambre d'Agriculture de la Loire	4, avenue de l'Europe Unie - BP 114 07001 PRIVAS Cedex	04 66 46 65 42	identification@ardeche.chambagri.fr
	26		145, avenue Georges Brassens - CS 30418 26504 BOURG LES VALENCE Cedex	04 27 24 01 87	identification@drome.chambagri.fr
	38		40 avenue Marcelin Berthelot - CS 92608 38063 GRENOBLE Cedex 2	04 76 20 68 04	identification@isere.chambagri.fr
	42		43, avenue Albert Raimond - BP 10056 42272 ST PRIEST EN JAREZ Cedex	04 77 92 12 36	identification@loire.chambagri.fr
	69		18, avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY	04 78 19 61 70	identification@rhone.chambagri.fr
	15	EdE 15 Chambre d'Agriculture du Cantal	26, rue du 139° R.I - BP 239 15002 AURILLAC	04 71 63 63 03	ede@cantal.chambagri.fr
	43	EdE 43 Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	16, Bd Bertrand, BP20343 43012 LE PUY EN VELAY	04 71 07 21 14	ipg@haute-loire.chambagri.fr
	63	Association EdE du Puy-de-Dôme	11 allée Pierre de Fermat – BP 90045 63171 AUBIERE Cedex	04 73 44 46 00	ede63@puy-de-dome-ede.com
	73	Inter EdE 73-74 Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc	40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOUPH	04 57 08 70 25	ipg@smb.chambagri.fr
	74		52 avenue des Iles 74000 ANNECY	04 50 88 18 40	
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	21	EdE 21 Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	1 rue des Coulots - CS 70074 21110 BRETENIERE	03 80 68 66 20	ede@cote-dor.chambagri.fr
	25-39-70-90	EdE Franche-Comté	1B rue des entreprises - BP 65 25410 VELEMES-ESSARTS	03 81 82 67 00	contact@edefc.fr
	58	EdE 58 Chambre d'Agriculture de la Nièvre	25 boulevard Léon Blum - BP 51 58027 NEVERS Cedex	03 86 93 40 40	ede@nievre.chambagri.fr
	71	EdE 71 Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire	59 rue du 19 mars 1962 - CS 70610 71010 MACON cedex	03 85 29 55 80	identification@sl.chambagri.fr
	89	ALYSE EdE 10-45-89	3, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES	03 86 92 36 32	jfb@alyse-elevage.fr
BRETAGNE	22	EdE de Bretagne 22-29-35-56 Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	Antenne des Côtes d'Armor - BP 60545 22195 PLERIN Cedex	02 96 79 21 94	ede.identification22@bretagne.chambagri.fr
	29		Antenne du Finistère 2 Allée Saint Guénolé - CS 26032 29322 QUIMPER Cedex	02 98 52 49 59	ede.identification29@bretagne.chambagri.fr
	35		Antenne d'Ille - et-Vilaine Rue Maurice le Lannou - CS 74223 35042 RENNES Cedex	02 23 48 26 63	ede.identification35@bretagne.chambagri.fr
	56		Antenne du Morbihan Avenue Borgnis Desbordes -CS 52159 56004 VANNES Cedex	02 97 46 32 10	ede.identification56@bretagne.chambagri.fr
CENTRE - VAL DE LOIRE	18	EdE 18 Chambre d'Agriculture du Cher	2701 Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD	02 48 23 04 47	ipg@cher.chambagri.fr
	28-37-41	Alliance Elevage Loir et Loire	38 rue Augustin Fresnel - BP 50139 37171 CHAMBRAY LES TOURS Cedex	02 47 48 37 74	ipg@alliance-elevage.fr
	36	GDMA 36	4 rue Robert Mallet Stevens - CS 60 501 36018 CHÂTEAUROUX Cedex	02 54 08 13 80	contact@gdma36.fr
	45	ALYSE EdE 10-45-89	3, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES	03 86 92 36 32	jfb@alyse-elevage.fr
CORSE	2A	EdE 2A Chambre d'Agriculture de Corse du Sud	Maison de l'Agriculture 19 avenue Noël Franchini - CS40913 20700 AJACCIO Cedex 9	04 95 29 26 00	elevage@corse-du-sud.chambagri.fr
	2B	EdE 2B Chambre d'Agriculture de Haute Corse	Chambre d'agriculture de la Haute-Corse 15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215 20 293 BASTIA Cedex	04 95 32 84 48	pole.animal@haute-corse.chambagri.fr

GRAND EST	8	Inter EdE 08-51 Chambre d'Agriculture des Ardennes	Chambre d'agriculture des Ardennes 1 rue Jacquemart Templeux - CS 70733 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex	03 24 33 71 12	ede.08@ardennes.chambagri.fr
	51		GDSI51 Complexe Agricole du Mont Bernard - CS 90525 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 64 96 88	aurelie.collet@gdsi51.fr
	10	ALYSE EdE 10-45-89	3, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES	03 86 92 36 32	jfb@alyse-elevage.fr
	52	EdE 52 Chambre d'agriculture de Haute- Marne	26 AVENUE DU 109EME RI BP 82138 52905 CHAUMONT Cedex 9	03 25 35 03 08	ede@haute-marne.chambagri.fr
	54	EdE 54 Chambre d'Agriculture de Meurthe-et- Moselle	5 rue de la Vologne Bâtiment A 54520 LAXOU	03 83 93 34 11	sophie.macadre@meurthe-et- moselle.chambagri.fr
	55	EdE 55 Chambre d'Agriculture de la Meuse	La Warpillère Zone du Wameau de Belleville - CS 50400 55100 BRAS SUR MEUSE	03 29 83 30 09	ede55@meuse.chambagri.fr
	57	EdE 57 Chambre d'Agriculture de Moselle	64 avenue André Malraux - CS 80015 57045 METZ Cedex 01	03 87 66 12 46	annick.broquard@moselle.chambagri.fr
	67-68	EdE 67-68 Chambre d'Agriculture d'Alsace	Espace Européen de l'Entreprise 2 rue de Rome - CS 30022 SCHILTIGHEIM 67013 STRASBOURG Cedex	03 88 19 17 37	ipg@alsace.chambagri.fr
	88	EdE 88 Chambre d'Agriculture des Vosges	La Colombière - 17 rue André Vitu 88026 EPINAL Cedex	03 29 29 23 48	anne.gantois@vosges.chambagri.fr
HAUTS-DE-FRANCE	02-60-80	ErE Picardie 02-60-80 Chambre d'Agriculture des Hauts-de- France	19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS Cedex 3	03 22 33 69 45	identification@hautsdefrance.chambagri. fr
	59-62	Inter EdE 59-62 Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais	56 avenue Roger Salengro - BP80039 62051 SAINT LAURENT BLANGY Cedex	03 21 60 57 72	identification@npdc.chambagri.fr
ILE-DE-FRANCE	75-77-78- 91-92-93- 94-95	E.R.E de l'Ile de France Chambre d'agriculture Ile de France	9 rue d'Anjou 75008 PARIS	01 64 79 30 08	veronique.achin@idf.chambagri.fr
NORMANDIE	14	EdE de Normandie Chambre régionale d'agriculture de Normandie	Association pour l'Identification du Cheptel du Calvados (AICC) 14 rue Alexander Fleming - BP 60102 14205 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex	02 31 46 84 40	accueil@aicc-identification.com
	27-76		Association Régionale pour l'Identification du Cheptel de Haute Normandie (ARICHN) Imm. Chambre d'agriculture 530 Chemin de la Bretèque - CS 30460 76232 BOIS GUILLAUME Cedex	02 35 12 14 30	identification@arichn.com
	50		Association pour l'Identification des Animaux de la Manche (AIAM) Avenue de Paris - CS 92408 50008 SAINT LO Cedex	02 50 48 71 00	aiaam@manche-identification.fr
	61		Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Etablissement de l'Orne Service Identification (SI 61) 52 boulevard du 1er Chasseurs - CS 80036 61001 ALENCON Cedex	02 33 31 48 24	ede@orne.chambagri.fr
NOUVELLE-AQUITAINE	16-17-86	EdEi 16-17-86 Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes	ZE Ma Campagne 16016 ANGOULEME Cedex	05 45 24 49 88	edei@na.chambagri.fr
	19	EdE interdépartemental Périgord- Limousin (19-24-87) Chambre d'Agriculture de la Corrèze	SERVICE IDENTIFICATION Immeuble Consulaire - Puy Pinçon Rue Albert Schweitzer - BP 90 19003 TULLE Cedex	05 55 21 55 54	identification@correze.chambagri.fr
	24		ASSELDOR IPG 24 Boulevard des Saveurs - CréaVallée Nord Coulounieix-Chamiers 24060 PERIGUEUX Cedex 9	05 53 35 88 98	ipg@elevation24.com
	87		SERVICE IDENTIFICATION - SAFRAN 2 avenue Georges GUINGOUIN - CS 80912 PANAZOL 87017 LIMOGES Cedex 1	05 87 50 40 30	identification@haute-vienne.chambagri.fr
	23	EdE 23 Chambre d'Agriculture de la Creuse	8 avenue d'Auvergne - CS 600 89 23011 GUERET Cedex	05 55 61 50 10	ipg@creuse.chambagri.fr
	33	Inter EdE 33-40-47 Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine	17 cours Xavier Arnozan - CS 71305 33082 BORDEAUX CEDEX	05 56 79 64 00	
	40		Service IPG 40 BP 159 40003 MONT DE MARSAN Cedex	05 58 85 45 15	
	47		Service IPG 47 271, rue de Péchabout 47008 AGEN Cedex	05 53 77 83 32	pg@cda47.fr

	64	EdE 64 Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques	124, bd Tourasse 64000 PAU	05 59 80 70 11	identification@pa.chambagri.fr
	79	EdE 79 Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	ASSEL 79 Les Ruralies - CS 80004 79231 PRAHECQ Cédex	05 49 77 15 74	gds79@reseaugds.com
OCCITANIE	09	EdE 09-32-65 - Elevage Bassin Sud Chambre d'Agriculture de Hautes-Pyrénées	32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX	05 61 02 14 08	ede@ariego.chambagri.fr
	32		3 chemin de la Caillaouere CS 70161 32003 AUCH Cédex	05 62 61 79 71	elevagebassinsud@gers.chambagri.fr
	65		20, place du Foirail 65917 TARBES Cédex 9	05 62 34 87 31	ipg@hautes-pyrenees.chambagri.fr
	11	EdE interdépartemental 11-30-34-66 Chambre d'Agriculture de l'Aude	ZA de Sautès à Trèbes 11878 CARCASSONNE Cédex 9	04 68 11 79 05	nathalie.castex@auode.chambagri.fr
	30		4A chemin des Caves 30340 ST PRIVAT DES VIEUX	04 66 54 31 16	ipg@gard.chambagri.fr
	34		Maison des Agriculteurs A Mas de Saporta - CS50014 34875 LATTES Cédex	04 67 92 53 14	gds34@arsoe-soual.com
	66		19, avenue de Grande Bretagne Maison de la viticulture 66000 PERPIGNAN	04 68 34 80 08	gds66@arsoe-soual.com
	12	EdE 12 Chambre d'Agriculture de l'Aveyron	Carrefour de l'agriculture 12026 RODEZ Cédex 9	05 65 73 79 00	ipg12@aveyron.chambagri.fr
	31	EdE 31 Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne	32 rue de Lisieux CS 90105 31026 TOULOUSE Cédex 3	05 61 10 42 50	ipg@haute-garonne.chambagri.fr
	46	EdE 46-82 Chambre d'Agriculture du Lot	430 avenue Jean Jaurès CS60199 46004 CAHORS Cédex 9	05 65 23 22 21	
	82		130 Avenue Marcel Unal 82017 MONTAUBAN Cédex	05 63 63 30 25	ede@agri82.fr
	48	EdE 48 Chambre d'Agriculture de Lozère	25 Avenue Foch 48004 MENDE Cédex	04 66 65 64 52	ipg@lozere.chambagri.fr
	81	EdE du Tam Maison de l'Elevage	96 Rue des Agriculteurs CS 23240 81011 ALBI Cédex 9	05 63 48 83 20	accueil@elevation-tam.fr
PAYS DE LA LOIRE	44	EdE des Pays de la Loire (44-49-53-72-85) Chambre régionale d'Agriculture 9 rue André Brouard CS 70 510 49105 ANGERS Cédex 02	Service identification 44 Rue Pierre Adolphe Bobierre - La Géraudière 44939 NANTES Cédex 9	02 53 46 60 50	identification44@pl.chambagri.fr
	49		Service identification 49 Avenue de La QUANTINIÈRE - BP 50028 49801 TRELAZE Cédex	02 41 33 61 00	identification49@pl.chambagri.fr
	53		Service identification 53 Parc Technopole - Rue Albert Einstein - Changé BP 36135	02 43 67 37 30	identification53@mayenne.chambagri.fr
	72		Service Identification 72 15 rue Jean Grémillon 72013 LE MANS Cédex 2	02 43 29 24 64	identification72@pl.chambagri.fr
	85		Service identification 85 21, Boulevard Réaumur 85013 LA ROCHE SUR YON Cédex	02 51 36 84 00	identification85@pl.chambagri.fr
PACA	04-83	Chambre régionale d'agriculture PACA Service EdE régional 04-05-06-13-83-84	EdE Régional Antenne 04-83 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE-LES-BAINS cedex 9	04 92 36 62 20	eder.04-83@paca.chambagri.fr
	05		EdE Régional Antenne 05 8 Ter, Rue Capitaine de Bresson 05010 GAP Cédex	04 92 52 49 38	eder.05@paca.chambagri.fr
	06-13-84		EdE Régional Antenne 06 13 84 22 Avenue Henri Pontier 13626 AIX-EN-PROVENCE Cédex 1	04 42 17 15 12	eder.13-84@paca.chambagri.fr
DOM	971	EdE Guadeloupe Chambre d'agriculture de la Guadeloupe	Espace Régional Agricole Convenance -BP 35 97122 BAIE-MAHAULT	0590 32 08 86	
	972	EdE Martinique Chambre d'agriculture de la Martinique	Place d'Armes - BP 312 97286 LE LAMENTIN Cédex 02	0596 51 75 75	claudine.vertueux-degras@martinique.chambagri.fr
	973	EdE Guyane Chambre d'agriculture Guyane	1 avenue des Jardins de Sainte-Agathe 97355 MACOURIA	0694 224 474 0694 200 185	charles.coq@guyane.chambagri.fr marcos.buisan@guyane.chambagri.fr
	974	EdE La Réunion Chambre d'agriculture de la Réunion	24 rue de la Source CS 11048 97404 SAINT DENIS Cédex	0262 94 25 75	xavier.rerolle@reunion.chambagri.fr